

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00

Date de convocation : 17 MARS 2022

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°C2022_58 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 76 |
| Votants : | 63 |
| Suffrages exprimés : | 63 |
| Pour : | 63 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MOULY Didier (délibération C2022_48 à C2022_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022_41) ; PY Michel (délibération C2022_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022_53 et à partir de la délibération C2022_55)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Compte Administratif 2021 : Budget Régie des Pompes Funèbres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L 1612-20, L2121-14, L 2121-31, D 2343-5,

N°C2022_58 (2)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la Régie des Pompes Funèbres de la Communauté d'Agglomération,

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Président de la Communauté d'Agglomération sur la base des actes budgétaires successifs (budget primitif et décisions modificatives). Il permet de comparer les réalisations aux prévisions, détermine les résultats et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il est accompagné de documents annexes et d'une note synthétique.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier de Narbonne Agglomération a été transmis à chaque membre du conseil communautaire en même temps que la convocation,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2021 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur et arrêté comme suit, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget de la Régie des Pompes Funèbres,

Considérant que le présent rapport incluant la note explicative de synthèse susvisée commune à tous les budgets, le document budgétaire et ses annexes, a été adressé aux membres du conseil communautaire en même temps que la convocation individuelle,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur,

Étant précisé que Monsieur le Président se retire au moment de la discussion et du vote conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T, et laisse la Présidence à Madame Viviane DURANT,

| En € | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés N-1 | | 1 207 034.98 | | 95 721.85 |
| Opérations de l'exercice | 2 686 989.86 | 2 053 396.27 | 17 226.10 | 27 061.00 |
| Résultats de l'exercice | 633 593.59 | | | 9 834.90 |
| Résultat de clôture | | | | 105 556.75 |
| Restes à Réaliser | | | 0.00 | 0.00 |
| Résultats Cumulés | | 573 441.39 | | 105 556.75 |

N°C2022_58 (3)

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme ci-dessus,
- De constater l'identité des renseignements portés au compte administratif avec ceux mentionnés au compte de gestion du Trésorier,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Compte administratif 2021

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 4/4/2022
et de sa publication
le : 4/4/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

